



© HAVON

Les échos de

Saint-Cast Le Guildo



Place Beaucorps et Monument du Guildo

www.saintcastleguildo.com

N°
37

novembre 2011

Mairie de Saint-Cast le Guildo

Hôtel de Ville
2 bis, rue de la colonne
22380 st-CAST-LE GUILD
TÉL : 02 96 41 80 18
FAX : 02 96 41 98 08

mairie@saintcastleguildo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9 h-12 h

et de 14 h-16 h

du mardi au vendredi :

9 h-12 h et 14 h-17 h.

SOMMAIRE

État civil	p 2
Permis de construire	p 2
Histoire et Patrimoine :	
Le naufrage du "Hilda"	p 3
Les infos municipales	p 6
Infos Com Com	
Pays de Matignon	p 10
Environnement :	
Le Littoral (suite)	p 11
Infos pratiques	p 12
Actualité	
des associations	p 14
Cinéma séniors, Annonce	
Salicornes et Brochure	
"Le Guildo et la vallée	
de l'Arguenon	p 16

DIRECTEUR DE
LA PUBLICATION :

Jean FERNANDEZ

COMITÉ ÉDITORIAL :

M. Jean François GIRARD

M^{me} Catherine

FOUCAULT-COULIBALY,

M^{me} Marie-Noëlle BRIENT,

M^{me} Agnès DURAND,

M^{me} Annie LEBLANC

CONCEPTION GRAPHIQUE

ET MISE EN PAGE :

RAYURES ET POINTILLÉS

Le Kerpont

22130 SAINT-LORMEL

Tél. : 02 96 80 49 44

Fax : 02 96 80 49 45

E-Mail : liletooo@wanadoo.fr

IMPRESSION ET FAÇONNAGE :

Imprimerie PEIGNE

22100 DINAN

Tél. : 02 96 39 22 17

Fax : 02 96 85 42 27

Photo de couverture :

Prise de vue fournie
par la Mairie

Dépôt légal imprimerie 2005



ÉTAT CIVIL

Naissances, Mariages, Naturalisation et Décès

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT :

- **Le 17 sept. :** Leni DENIZANE-GAULTIER
15, Rue Chateaubriand
- **Le 30 sept. :** Lise CHEDAL
10, Bd de l'Arguenon
- **Le 30 sept. :** Yvann GARCIA BEGUIER
Rue de La Tisserie
- **Le 3 oct. 2011 :** Charlène BENOIST
33 rue Rioust des villes Audrains

ILS ONT CHOISI LA FRANCE :

- **Le 26 sept. 2011 :**
M^{me} Rosalba SALMON
16 rue Marcel Perroquin

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- **Le 19 sept 2011 :** Nelly CARFANTAN
73 ans - EHPAD Saint-Cast
- **Le 21 sept. 2011 :** Denise PERCHEPIED
86 ans - 6 rue de la Colonne
- **Le 24 sept. :** Hervé LEVAVASSEUR
70 ans - 17, avenue des Tilleuls
- **Le 2 oct. 2011 :** Yves BRUJAN
81 ans - 4 rue Notre Dame

POUR LE MEILLEUR :

- **Le 8 octobre 2011 :** Anne-laure LEHY et
Jean-Louis MIALON - 4 rue du Moulin Bily
- **Le 11 octobre 2011 :** Patricia SIMON et
Patrick KEHREN - 3 rue Gouyet



PERMIS de CONSTRUIRE

- **DP 11C0128 accordé le 20/09/2011 à** M. et M^{me} FOUREL Loïc rue de la Baillie, pour la rénovation et l'agrandissement d'une maison individuelle.
- **DP 11C0141 accordée le 20/09/2011 à** M. GUILLEMBERT Jean, 15, rue du Mitan, pour la pose d'un velux
- **PC 11C0053 modificatif accordé le 21/09/2011 à** M^{me} FRANCOIS Pierre, 20, rue de la Croix-aux-Merles, pour modification des façades
- **PC 11C0061modificatif accordé le 26/09/2011 à** M. DUBOT Joël, 4, rue des Marettes, pour déplacement de la porte de service du garage et ajout d'un escalier extérieur
- **DP 11C0144 accordé le 26/09/2011 à** M. OLLIVIER Jean-Paul, 13, boulevard de la Garde, pour une clôture
- **DP 11C0146 accordé le 26/09/2011 à** M. MOISSAN Yves, 19, rue du Port Jacquet, pour l'ouverture d'une fenêtre de toit
- **PPC 11C0076 accordé le 04/10/2011 à la** SCCV SOPPIM BRETAGNE, 9, rue du Séma-phore pour la construction d'un immeuble de 6 logements
- **PC 11C0078 accordé le 04/10/2011 à M. et** M^{me} PIERRE Benoît, allée des Roseaies, « les Jardins de l'Arguenon », pour la construction d'une maison individuelle
- **PC 11C0083 accordé le 04/10/2011 à M^{me} TYL** Laëtitia, 17, boulevard de la Mer, pour extension, aménagement des combles, création et modification des ouvertures
- **DP 11C0151 accordée le 07/10/2011 à** M. MARTIN Boris, 46, rue Chateaubriand, pour l'ouverture d'une fenêtre de toit
- **DP 11C0153 accordée le 07/10/2011 à** M. ROZANSKI Joseph, 31, allée du Liard, pour la pose d'une clôture
- **DP 11C0154 accordée le 07/10/2011 à M.** DEPARDIEU Alain, 2, rue des Pilotes, pour l'ouverture d'une fenêtre opaque et fixe
- **DP 11C0158 accordée le 07/10/2011 à M. et** M^{me} TISSET Philippe, 15, rue de la Touche, pour la création d'un muret



19 NOVEMBRE 1905 : LE NAUFRAGE DU "HILDA"

Extraits du « petit journal » du 20 novembre 1905 au 29 novembre 1905 transcrits par Monsieur Saint Fare Garnot.

Le 18 novembre 1905 le vapeur « le Hilda », 489 tonnes, 80 mètres de long, quittait le port de Southampton en Angleterre pour Saint-malo, avec 99 passagers à son bord.



Le vapeur « le Hilda » long de 80 mètres, de 489 tonnes dont les machines développaient une puissance de 1500 chevaux-vapeur avait été construit à Glasgow en 1892. Il pouvait recevoir 550 passagers. Ce steamer faisait le service entre Southampton – Guernesey-Jersey-Saint-Malo et appartenait à la compagnie London et South-Western Railway. Il était commandé par un excellent marin, le capitaine

Grégory qui était l'un des plus vieux mais aussi des plus expérimentés de la Compagnie: il y travaillait depuis 36 ans sans qu'il lui fût arrivé le plus petit accident. Il avait franchi plus de 2 mille fois la passe qui allait lui être fatale. L'équipage se composait de 27 hommes et 2 femmes de chambre.

Ce 18 novembre 1905, avaient embarqué 99 passagers qui se répartissaient

ainsi:

- 82 « johnny » qui achevaient la saison des oignons; ils étaient allés les vendre en Angleterre et rentraient aux pays; la plupart habitaient les environs de Roscoff dans le Finistère (dans leurs ceintures étaient cachées les pièces d'or après la vente de leurs produits).
- À bord voyageaient aussi quelques Anglais, avec leurs familles qui étaient installés pour l'hiver à

Dinard; Saint-Enogat; Saint-Servan...

- Ainsi que quelques Bretons qui rentraient au pays après avoir tenté leur chance jusqu'au Canada.

LE VOYAGE

Selon un docker: « tout ce que nous savons pour le moment c'est que Le Hilda avait quitté le port de Southampton le vendredi 18 novembre à peu près vers 8 heures du soir.

«...C'est qu'arrivé sur le « Solent » le Hilda a rencontré un brouillard épais, qu'il fût absolument impossible au Capitaine et au pilote d'apercevoir les phares de la côte de Portsmouth et des côtes de l'Île de Wight. Il ordonna de stopper les machines et passa la nuit du vendredi au samedi 19 novembre dans les eaux calmes du Solent au passe nommé Les Aiguilles ».

LA BOURRASQUE ET LE NAUFRAGE

Le samedi à 6 heures du matin il leva l'ancre, le brouillard s'étant un peu dissipé. Il était donc attendu



Histoire et patrimoine de Saint-Cast Le Guildo



Les survivants du naufrage du "Hilda" récupérés par une chaloupe de l'"Ada".

vers 4 heures de l'après-midi à Saint-Malo avec la marée.

«...Tout se passa bien jusqu'à environ de 3 mille de Saint-Malo. Mais en arrivant près de l'Île de Cézembre non loin du phare du jardin, il fut surpris par une terrible tempête de neige, aveuglante, obscurcissant les verres des fanaux, empêchant de percevoir les feux d'alignement, rendant toute manœuvre impossible: la nuit était très sombre, la marée montait avec une rapidité effrayante; les vagues étaient énormes; il faisait très froid... »

«...Les fusées de détresse avaient été devinées par le phare de la Pierre-du-Jardin; sa réponse ne fut pas captée par le Hilda; les fusées ne furent pas captées à l'île de Cézembre, malheureusement; ils auraient pu prévenir les secours de Saint-Malo par téléphone... »

Le Hilda alla s'échouer en talonnant les rochers des « Portes », sur lesquels il se brisa et coula presque instantanément s'échouant à bâbord: les rescapés se souviennent avoir entendu: « un sauve-qui-peut; tous les canots à la mer! Ah! Il est trop tard...- Une secousse me fait quitter mon abri au pied du mât et me jette sur le bastingage. Mes mains s'accrochent à des cordes. Ce sont des haubans! Je m'y cramponne, je gravis des échelons. Et sous mes pieds, les lames viennent battre le bastingage que tout de suite recouvre l'eau. »

Le petit journal du 21 novembre 1905

Le naufrage est situé à 11 h 30 du soir le 19 novembre, les montres retrouvées s'étant toutes arrêtées à cette heure-là. La plupart des passagers étaient dans les cabines ou sur les ponts; ils furent engloutis. Une tentative de mise à

l'eau d'une embarcation, délivrée de ses cordages qui la retenaient ne put donner asile à personne. Des hommes tentaient d'atteindre les hunes ou de monter sur les haubans; mais la plupart, exposés à la neige, le vent et au froid lâchent prise et sont précipités dans l'eau glaciale où malgré les gilets de sauvetage ne parviennent pas à atteindre des épaves ou Cézembre et meurent rapidement.

LES SECOURS

Au lever du jour le 19 novembre des pêcheurs signalent le naufrage: un grand mât se dressait sur les rochers des « Portes ». Le « Ada » de la même compagnie que le Hilda avait ajourné son départ la veille, en raison des conditions climatiques; les membres de l'équipage ont aperçu une « grappe humaine » sur le mât; ils tentèrent d'approcher de l'épave dans une chaloupe; ils perçurent quelques

gémissements et réussirent avec beaucoup de difficultés à hisser les 6 survivants dans l'embarcation; le « Ada » les prit en charge les emmenant dans une barque; Ils furent conduits à l'hôtel-Dieu à Saint-Malo pour être hospitalisés; ils seront sains et saufs. Plusieurs embarcations tenteront, en vain de retrouver d'autres survivants.

Le bateau de sauvetage Amiral Jurien-de-la-Gravière, le soir, malgré un accostage difficile a ramené 4 cadavres restés suspendus aux agrès des haubans; un homme du canot, Louis Le Maillec trouva la mort au cours de cette action. Le Canot de sauvetage des hospitaliers bretons s'est approché deux fois de l'épave. « *Autour du Hilda le dévouement n'a pas manqué* » (le petit journal de novembre 1905).

À SAINT-CAST

Le dimanche matin le 20 novembre, le Télégraphe



Les débris du "Hilda" rejetés par la mer à Saint-Cast.



Histoire et patrimoine de Saint-Cast Le Guildo

de Saint-Cast informe Saint-Malo que 7 corps parmi lesquels ceux de 3 femmes et 1 enfant venaient d'être jetés sur la côte; l'après-midi les castins recueillent 6 autres corps: « *ces pauvres gens portaient des ceintures de sauvetage qui avaient empêché les corps, de couler. La population entière stationne, angoissée sur les rochers, en attendant que les flots rendent de nouvelles victimes* ».

Le lendemain matin on dénombre 57 cadavres et 10 autres, le 22 novembre; les corps sont recueillis dans la vieille église et à la Mairie: Le petit journal du 22 novembre; « *la population de Saint-Cast a été admirable de dévouement. Il faut citer tout spécialement une Parisienne, Madame Louvin qui, aidée de jeunes filles de la Commune, a passé la nuit de lundi à mardi à fermer les yeux des cadavres et à laver leurs visages* ».

Une délégation d'habitants de Roscoff est chargée de rapatrier les corps sur le torpilleur Lancier; en font partie Monsieur Pichon



La vieille Eglise où furent déposés les corps des victimes du naufrage du "Hilda".

adjoint au Maire dont les 3 frères et le beau-frère ont péri dans la catastrophe et

une jeune Roscovite « *très élégante vêtue dans le pittoresque costume bas breton, mariée depuis 6 mois venait reconnaître son mari qui était sur le Hilda.*

« *Ces malheureux hommes, femmes et enfants se promenaient le long de la grève interrogeant l'horizon sur lequel se détachait la silhouette du Hilda, Un vieillard ne cessait de pleurer sur ces 3 fils disparus dans la catastrophe* ».

Le conseil des ministres du 24 novembre 1905 a chargé le Ministre de l'Intérieur d'adresser plusieurs milliers de francs immédiatement, devant la

situation malheureuse de plusieurs familles; la mort des passagers du Hilda a fait 45 veuves.

Monsieur Paul Deschanel, Président de la société de sauvetage de l'enfance offre au nom de cette société de recueillir et de faire élever jusqu'à la majorité 2 filles et 2 garçons restés orphelins à la suite de la catastrophe.

UN LOURD BILAN

Le naufrage du Hilda fit 128 victimes, dont 77 marchands d'oignons, la plupart très jeunes; 44 étaient originaires de Cleder, village finistérien; deux familles anglaises ont été décimées.

L'épave du Hilda est toujours échouée à quelques encablures de Saint-Malo.

Rédigé par Bernadette Cador, Membre de la Commission Patrimoine en référence à des transcriptions rédigées par Monsieur Saint Fare Garnot.

Au secours ! Les chenilles processionnaires reviennent et font de la résistance...

Précautions à prendre : ne pas toucher les chenilles, ne pas manipuler les nids, éviter les zones à risques durant les périodes critiques. Informer, surveiller particulièrement les enfants durant les périodes à risques. La lutte individuelle n'est pas souhaitable, seule une lutte collective est réellement efficace.

Cf : Article « Les Echos du mois de février 2010 »

COMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

La cérémonie de l'Armistice aura lieu le vendredi 11 Novembre 2011

Programme officiel :

- **11h00** : Rassemblement devant le monument aux morts de Saint-Cast, place Beaucorps - dépôt de gerbe - minute de silence - sonnerie,
- **11h30** : Rassemblement devant le monument aux morts du Guildo - dépôt de gerbe - minute de silence - sonnerie,
- **11 h45** : Vin d'honneur à la Mairie annexe du Guildo



Informations Municipales

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

RÉVISION DU P.L.U.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2007, la commune de SAINT CAST LE GUILDO a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

La procédure de révision est définie par les articles L 123-6 à 13 et R123-15 à 25 du code de l'Urbanisme et se décompose de la façon suivante :

- Prescription de la révision et définition des modalités de la concertation,
- Débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,
- bilan de la concertation
- arrêt du projet de PLU et consultations,
- enquête publique,
- approbation

Le présent dossier de « PORTER A LA CONNAISSANCE » a pour objet d'informer la commune des contraintes supra-

communales et de lui communiquer tous éléments et études utiles à la révision du PLU, notamment :

- les dispositions particulières applicables au territoire concerné,
- les études techniques dont dispose l'État en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement.

Ce dossier constituant une synthèse des informations fournies par l'ÉTAT, sous forme thématique et cartographique, comprend les pièces suivantes :

- rappel des règles générales,
- prescriptions nationales et locales,
- servitudes d'utilité publique,
- projets d'intérêt général
- études et toutes autres informations utiles,
- annexes.

Ce dossier est à la disposition du public au service URBANISME à la Mairie de SAINT CAST LE GUILDO aux horaires habituels d'ouverture, soit tous les matins de 9h00 à 12h00.

Francis HEBANT - Adjoint à l'Urbanisme

RÉUNION PUBLIQUE :

OBJET : PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA SALLE D'ARMOR, DE LA FUTURE SALLE DES CONGRÈS ET PLUS GÉNÉRALEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER (RÉSIDENTE DE TOURISME)

Ces projets vous seront présentés au cours d'une réunion publique :

**LE SAMEDI 12 NOVEMBRE 2011 - À 18 HEURES
SALLE « ABBÉ LEBRETON »**

LA PAROLE EST DONNÉE AUX JEUNES DE LA COMMUNE ...

Si vous êtes scolarisés au collège ou au lycée, un rendez-vous à ne pas manquer !

La commune met actuellement à votre disposition divers équipements sportifs qui permettent notamment la pratique de sports collectifs. Cependant, certains d'entre vous regrettent de ne pas pouvoir disposer d'un espace réservé à d'autres activités sportives telles que le basket, le roller, etc. C'est pour mieux connaître vos attentes, souhaits et propositions que nous souhaitons vous rencontrer. Réservez dès à présent le **samedi après-midi 19 novembre à 14H30 à la salle Bec Rond** (quartier de l'Isle), parlez-en autour de vous et venez nombreux

Armelle KERROMES - Adjoint au Maire



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2011)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

PERMANENCE À LA MAIRIE DU GUILD O

Madame Marie-Noëlle BRIENT, Adjointe en charge des Affaires Sociales assurera à partir du mois de Décembre une permanence à la Mairie annexe du GUILD O.

Celle-ci se tiendra les 2^e vendredis de chaque mois 10h00 à 12h00 libre ou sur rendez-vous auprès de la Mairie annexe au 02.96.41.07.07.

COLIS DE NOËL

**Les Colis de Noël seront à retirer en Mairie de SAINT-CAST et du GUILD O de 10h00 à 12h00 les :
Lundi 5 Décembre, Mercredi 7 Décembre, Vendredi 9 Décembre et Lundi 12 Décembre.**

Les bénévoles seront les bienvenus pour la distribution des colis en Mairie et pour le portage des colis à domicile. Si vous souhaitez donner un peu de votre temps pour les aînés il suffit de vous faire connaître en Mairie. Venez nombreux !

Marie-Noëlle BRIENT - Adjoint au Maire

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2011

FINANCES :

Le Conseil Municipal VALIDE les affaires suivantes :

TAXE D'HABITATION - ABATTEMENT SPÉCIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES OU INVALIDES. Madame MICHEL, Adjointe en charge des Finances, expose les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis. du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions fixées dans l'article précité.

TAXE D'HABITATION - ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS :

Madame MICHEL, Adjointe en charge des Finances expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des

impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants depuis plus de cinq ans.

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES - DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE AFFÉRENTE AUX PARCELLES EXPLOITÉES PAR DE JEUNES AGRICULTEURS

Madame MICHEL, Adjointe en charge des Finances, expose les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'accorder un dégrèvement de 50 %, pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs :

Elle rappelle que ce dégrèvement de 50 % est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50 % pris en charge par l'État.

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES - EXONÉRATION EN FAVEUR DES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES.

Madame MICHEL, Adjointe en charge des Finances, expose les dispositions de l'article 1383 D du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties,





Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2011)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

pour une durée de sept ans, les immeubles appartenant à des entreprises qualifiées de « jeunes entreprises innovantes » au sens de l'article 44 sexies-0 A du même code dans lesquels elles exercent leur activité au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

COTISATION MINIMUM - FIXATION DU MONTANT D'UNE BASE SERVANT A L'ÉTABLISSEMENT DE LA COTISATION MINIMUM FIXATION D'UN POURCENTAGE DE RÉDUCTION APPLICABLE AUX ASSUJETTIS EXERÇANT LEUR ACTIVITÉ À TEMPS PARTIEL OU PENDANT MOINS DE NEUF MOIS DE L'ANNÉE

Madame MICHEL, Adjointe en charge des Finances expose les dispositions de l'article 1647 D du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum. Le Conseil Municipal VALIDE

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES SUPPRESSION DE L'EXONÉRATION EN FAVEUR DES PERSONNES EFFECTUANT DES LOCATIONS DE LEUR HABITATION PERSONNELLE A TITRE DE GÎTE RURAL, MEUBLE DE TOURISME OU MEUBLE ORDINAIRE

Madame MICHEL, Adjointe en charge des Finances expose les dispositions de l'article 1459 du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de supprimer l'exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des personnes qui louent leur habitation personnelle à titre de gîte rural, de meublé de tourisme ou de meublé ordinaire. Le Conseil Municipal VALIDE par 21 VOIX POUR et 6 VOIX CONTRE

(M. MONTFORT + POUVOIR M. MENARD, M^{me} ALLORY, M. DUSFOUR, M. COJEAN, M. LORRE)

TAXE SUR LES ACTIVITÉS COMMERCIALES NON SALARIÉES A DURÉE SAISONNIÈRE

Madame MICHEL, Adjointe en charge des Finances propose au Conseil Municipal d'instituer une taxe sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière conformément à l'article L 2333-88 du Code Générale des Collectivités territoriales. Elle précise que cette taxe est assise sur la surface du local, de l'emplacement ou du véhicule où l'activité est exercée. Elle propose de fixer le tarif dû à 5,90 € par jour d'activité. Le Conseil Municipal VALIDE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR - TITRES IRRÉCOUVRABLES - BUDGET COMMUNE ET BUDGET CUISINE

Madame MICHEL, Adjointe en charge des Finances, expose à l'Assemblée que malgré les poursuites

engagées restées sans résultat, trois titres de recettes sont irrécouvrables.

Le Conseil Municipal EST FAVORABLE à l'admission en non-valeur des titres concernés.

DÉCISIONS MODIFICATIVES Suite à l'exposé de Madame MICHEL, Adjointe chargée des finances : Le Conseil Municipal VALIDE les décisions concernant le Budget CUISINE CENTRALE en section de fonctionnement et Budget COMMUNAL (fonctionnement et investissement) ainsi que le Budget ASSAINISSEMENT (fonctionnement et investissement) pour l'année 2011.

CLÔTURE DU BUDGET LOTISSEMENT 15 NA

M^{me} MICHEL, Adjointe en charge des Finances, informe le Conseil Municipal de l'abandon du projet de Lotissement 15 NA. En conséquence, la clôture du budget annexe s'impose et les dépenses faites sur ce budget doivent être transférées sur le budget communal. Le Conseil Municipal VALIDE

PERSONNEL :

RÉGIME INDEMNITAIRE ALLOUÉ AUX TECHNICIENS TERRITORIAUX

Le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2008 concernant l'indemnité spécifique de service allouée aux Techniciens Territoriaux, Vu le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 concernant la Prime de Service et de Rendement allouée aux Techniciens Territoriaux,

Le Conseil Municipal FIXE de 90 à 110 % le coefficient de modulation du taux moyen annuel de l'indemnité spécifique de service et CRÉE une prime de service et rendement dont le montant ne peut excéder le double du taux moyen

URBANISME :

AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE ADMINISTRATIF D'ÉCHANGE ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET M. ET M^{me} SASSIER

Monsieur FERNANDEZ, Maire, rappelle la délibération, affaire n° 5B en date du 17/05/2011, déclassant la voie communale qui traverse la propriété de M. et M^{me} SASSIER rue de la Balissonnaie et permettant un échange entre la Collectivité et M. et M^{me} SASSIER, afin d'assurer la continuité du sentier de randonnée.

La voie ainsi déclassée fait alors partie du domaine privé de la Commune et l'échange de terrain entre la Collectivité et M. et M^{me} SASSIER peut se réaliser conformément





Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2011)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

au plan de bornage réalisé par le cabinet MOISAN-MEIS-TER, géomètre, annexé à la présente.

Le Conseil Municipal VALIDE

GROUPE SCOLAIRE :

VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF ET AUTORISATION DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION Monsieur Jean-François GIRARD, Adjoint au Maire, rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2011 décidant du site d'implantation du futur Groupe Scolaire derrière la Mairie de Saint-Cast.

Il présente au Conseil Municipal l'Avant-projet Définitif pour un montant estimatif de travaux de 1 238 000 € HT (bâtiment + VRD) et de frais annexes de 630 496,00 € HT.

Le Conseil Municipal ANNULE les délibérations n° 13 et 14 du 16 décembre 2010 et

Par 19 Voix POUR, 7 Voix CONTRE : M^{me} ALLORY, M. COJEAN, M. DUSFOUR, M. LORRE, M. MONTFORT (pouvoir de M. MENARD), M^{me} TILLON et 1 Abstention : M. ROYAN :

Et VALIDE l'avant-projet définitif de travaux.

1-DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE GROUPE SCOLAIRE

2-DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PAYS - LOCAUX PÉDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIFS

3-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTA- TION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) – PROGRAMME 2011 - LOCAUX SCOLAIRES

SUBVENTIONS SOLLICITEES			
CONTRAT DE PAYS Région / Pays de Dinan	45 730 € (subvention plafonnée)	15 % (du montant des travaux des locaux administratifs et pédagogiques)	locaux administratifs et pédagogiques
CONTRAT DE TERRITOIRE	58 443 €	enveloppe	Groupe scolaire
D.E.T.R	344 700 €	30 % du montant des travaux (hors frais annexes)	Locaux scolaires
AUTOFINANCEMENT	789 127 €		

DIVERS :

AUTORISATION SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE : Madame MICHEL, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un avenant à la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2006. Le Conseil Municipal VALIDE.

CONTENTIEUX MADAME CHANOT DOMINIQUE c/COMMUNE AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE : Monsieur FERNANDEZ, Maire, informe le Conseil Municipal que Madame CHANOT Dominique a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Rennes contre un certificat d'urbanisme.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice et à confier la défense des intérêts de la Commune à Maître BOIS, Avocat à Rennes.

Le Conseil Municipal VALIDE

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON - EXERCICE 2010 : En vertu des dispositions de l'article 73 de la loi n° 95-101 relatives au renforcement de la protection de l'environnement, complétées par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, qui prévoient que les Maires ou Présidents d'EPCI auxquels les communes ont transféré leurs compétences, présentent à leurs assemblées délibérantes un rapport annuel.

Monsieur VILT, Adjoint au Maire, présente à l'Assemblée le rapport annuel de l'exercice 2010 sur « le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets » établi par la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

Le Conseil Municipal PREND ACTE

INFORMATIONS

SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 - INVESTISSEMENTS : Monsieur VILT a fait le point sur l'exécution des travaux d'investissement prévus au BP 2011. Une réflexion sur le budget 2012 est déjà entamée.



Communiqué mensuel : NOVEMBRE 2011



© Com. com. Pays de Matignon

PRATIQUE MUSICALE - IL RESTE DES PLACES !

• Atelier « percussions africaines »

tous les mardis de 19h à 20h, rue de la ville Orien St Cast Le Guildo - Tarif: 160 € enfant, 210 € adultes.

• Atelier « tango »

ouvert à tous, le samedi une semaine sur deux, foyer rural d'Hénanbihen.

Renseignement auprès d'Emmanuelle Pays à la Communauté de Communes: 02 96 41 26 90 ou 02 96 41 15 11.

L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE

Un inventaire des zones humides – Pour quoi faire ?

La préservation des milieux humides est primordiale si l'on veut améliorer l'état de la ressource en eau du territoire. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes a d'ailleurs défini plusieurs mesures préventives, et la reconquête

des zones naturelles du Bassin-versant de la Fresnaye (ce bassin inclut toutes les communes de la Communauté de Communes) en fait partie.

La Communauté de Communes a donc décidé de s'investir dans un inventaire des zones humides du territoire avec pour objectif final le montage et la réalisation d'un programme de restauration et d'entretien de ces milieux fragiles et indispensables à une bonne qualité de nos eaux.



© Com. com. Pays de Matignon

Pour en savoir plus, retrouvez l'interview du technicien rivière de la Communauté de Communes sur : www.ccpaysdematignon.fr

LE PIG UNE OPPORTUNITÉ POUR RÉHABILITER VOTRE ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes a lancé un programme d'intérêt général

(PIG) nommé « Opération de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif ». Ce programme est géré par le SPANC (service public d'as-



© Com. com. Pays de Matignon

sainissement non collectif) de la Communauté de Communes. Le PIG prévoit des aides financières pour la réhabilitation des assainissements. Le coût total d'une réhabilitation pourra être pris en charge à hauteur de 40 %.

Seules les habitations rejetant des eaux vannes (toilettes) non traitées dans le milieu naturel, générant un risque sanitaire et/ou environnemental, peuvent bénéficier de l'aide financière. Les habitations doivent également se trouver sur le territoire délimité du Bassin-versant algues vertes de la baie de la Fresnaye.

Plus de renseignement sur : www.ccpaysdematignon.fr – ou au : 02 96 41 15 11.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : BRÈVES

- Dans le cadre de l'ODESCA, le Pays de Dinan a une enveloppe de 40 000 euros d'aides directes aux entreprises qui doit être utilisée avant la fin de l'année. Les entreprises artisanales du bâtiment qui ont un projet de transfert en zone d'activités sont éligibles. Se renseigner auprès de la Communauté de Communes: 02 96 41 15 11.

- Toujours la possibilité pour les artisans, commerçants, etc. du territoire de remplir leur fiche « entreprise » sur le site Internet intercommunal. Rubrique « annuaire des entreprises ».

- Inscription à la newsletter mensuelle de la Communauté de Communes sur www.ccpaysdematignon.fr

- Retrouvez toutes les consignes de tri sélectif, le compostage, toutes les informations sur la déchetterie, etc. sur le site Internet de la Communauté de Communes: www.ccpaysdematignon.fr



LE LITTORAL, QUELQUES DONNÉES CLÉS (suite et fin)

VOLET 5 (SUITE)

« RISQUES LITTORAUX »

17) L'ÉROSION DU LITTORAL MÉTROPOLITAIN

Un quart du littoral recule du fait de l'érosion marine alors qu'en parallèle, 10 % progressent. Les principaux secteurs érodés sont les rivages du Nord-Pas-de-Calais, de Haute-Normandie et d'Aquitaine. Les enjeux liés à ce recul sont importants. Les territoires situés à moins de 250 m des côtes concernées sont nettement urbanisés et on estime leur population à 140 000 personnes. Environ 1 720 kilomètres de côtes sont concernés du fait de cette érosion.

• **ANALYSE PAR FAÇADE ET ENJEUX:** Les plus forts niveaux d'érosion sont localisés sur la façade Manche et Mer du Nord, viennent ensuite les littoraux atlantiques et enfin méditerranéens.

Sources : www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr ou www.euroasion.org

18) LES ZONES BASSES LITTORALES

Les zones basses, dont l'altitude est inférieure aux niveaux extrêmes de la mer atteints statistiquement tous



© LEPÉLICH

les cent ans, ont une surface d'environ 7 000 km² sur le littoral métropolitain. Leur occupation du sol est marquée par l'empreinte de l'agriculture (terres arables et prairies). Les zones urbanisées y sont tout de même assez nombreuses. On estime la population y résidant à 850 000 personnes et le nombre de logements à 570 000.

19) LES ARRÊTES DE CATASTROPHE NATURELLE

Les communes littorales de métropole et d'outre-mer sont marquées par un nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle (Catnat) nettement plus important que la moyenne nationale. Les façades ultramarines et méditerranéennes sont les principales concernées. Les inondations y sont particulièrement nombreuses.

• **ANALYSE PAR FAÇADE**

MARITIME : La répartition du nombre et du type de catastrophes naturelles affectant les communes littorales diffère de celle observée sur l'ensemble du territoire ou entre façades.

Le nombre de « Catnat » par commune est particulièrement important sur le littoral méditerranéen où on a recensé, en moyenne, près de 7 arrêtés par commune sur la période 1982-2009. C'est près de deux fois moins sur les deux autres façades.

Les inondations sont plus nombreuses sur le littoral métropolitain. Il en est de même pour les mouvements de terrain hors sécheresse et les phénomènes atmosphériques. Par contre, les mouvements de terrain dus à la sécheresse sont moins nombreux.

Sur le littoral ultramarin,

les inondations sont importantes. Les catastrophes naturelles d'origine sismique représentent une part non négligeable des catnat de même que les phénomènes tropicaux (cyclones).

20) LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Les plans de prévention des risques naturels (PPRN) sont plus nombreux dans les communes littorales que la moyenne nationale, que l'on tienne compte des PPRN prescrits ou approuvés. Ils sont très importants sur le littoral méditerranéen ou ultramarin.

• **ANALYSE GÉNÉRALE :** En juin 2010, 550 PPRN approuvés sont mis en œuvre dans les communes littorales métropolitaines et ultramarines. Trois communes littorales sur dix sont dotées d'au moins un PPRN approuvé contre un peu plus de deux sur dix sur l'ensemble du territoire. Plus de la moitié des communes littorales méditerranéennes sont concernées et les trois quarts des communes littorales ultramarines.

Élabore sous l'autorité du préfet par les services de l'État en association avec



ENVIRONNEMENT - ÉTUDE SUR LE LITTORAL : VOLET 5 (suite et fin)

les collectivités locales, ces outils visent à maîtriser l'aménagement du territoire dans les communes qui en sont dotées en évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risques identifiées et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà construites. Après enquête publique, les PPRN prescrits par l'État sont approuvés et annexés aux PLU qui doivent s'y conformer.

Sources : www.prim.net

21) LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique en cours affecte l'ensemble des océans. Leur température moyenne a significati-

vement augmenté, de même que leur acidité et leur niveau moyen. Ces variations ont des conséquences directes sur la faune et sur la flore mais aussi sur les risques littoraux qui pourraient sensiblement augmenter.

- **LA HAUSSE DE LA TEMPÉRATURE DE SURFACE DES OCÉANS :** Les océans absorberaient plus de 80 % de la chaleur ajoutée au système climatique du fait des dérèglements climatiques en cours. D'après les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), la température moyenne de la mer a

augmenté dans de nombreux secteurs maritimes. L'essentiel des eaux de l'hémisphère nord est concerné. On constate tout de même un refroidissement dans quelques régions comme la partie centrale de l'océan indien, le secteur équatorial de l'océan Pacifique ou plusieurs zones de l'océan Austral.

- **LA DIMINUTION DU PH DES OCÉANS :** Les océans « absorbent » des quantités très importantes du gaz carbonique atmosphérique et s'acidifient.

- **LA HAUSSE DU NIVEAU DES OCÉANS :** Le niveau

moyen des océans s'est élevé de 1,8 mm +/- 0,5 mm par an, entre 1961 et 2003 (Giec, 2007). Cette progression s'est accélérée depuis 2003. L'élévation totale est estimée à environ 17 cm au XX^e siècle et depuis 2003 l'estimation est de l'ordre de 20 à 25 cm.

- **ENJEUX :** Cette hausse des températures provoque la mobilité des espèces, l'acclimatation d'espèces exotiques, le blanchiment des récifs coralliens et l'extension des « zones mortes » où l'anoxie provoque la mort de la faune et de la flore.

Sources www.meteofrance.fr



INFOS PRATIQUES

Déclaration de ruchers, UNE DÉMARCHE OBLIGATOIRE

Groupement de Défense Sanitaire GDS BRETAGNE

La déclaration annuelle des ruchers est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010. L'objectif : recenser la répartition des ruches sur le territoire et contribuer à une meilleure coordination de la surveillance sanitaire des abeilles. Un geste civique qui peut s'avérer très utile en cas de crise sanitaire. Explications détaillées. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce, dès la première ruche. L'objectif de cette déclaration est sanitaire. La surveillance sanitaire coordonnée, essentielle dans la gestion des maladies contagieuses, permet de mieux soutenir les apiculteurs.

Comment procéder ?

La déclaration des ruchers se fait, pour une première fois, sur un formulaire CERFA n° 13995*01, disponible auprès du Groupement de Défense Sanitaire, puis par la suite, préférentiellement par télé-procédure. Un geste citoyen et responsable. Le frelon asiatique, dont plusieurs nids ont été repérés en Bretagne, incarne à lui seul l'exemple type du risque sanitaire encouru par la filière apicole en cas de non-déclaration. En effet, cette nouvelle espèce invasive à la piqure mortelle, représente un risque pour la santé publique, économique en cas de destruction de ruches et enfin environnemental pour la pollinisation. Le sens civique impose aussi cette déclaration : trop de ruchers non déclarés et plus ou moins abandonnés sont sans contrôle parce que les services sanitaires ignorent leur existence.

Contact : GDS COTES D'ARMOR :
13 rue du sabot – BP 28 -22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02.96.01.37.00 - fax : 02.96.01.37.95
Courriel : gds22@gds22asso.fr



INFOS PRATIQUES

RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Les valeurs locatives cadastrales servant de base aux impositions locales (taxe d'habitation, taxe foncière et cotisation foncière des entreprises) sont établies sur la base de règles fixées en 1970 qui ne reflètent plus l'état actuel du marché locatif.

Après une période de concertation réunissant des parlementaires, des représentants d'associations territoriales et des représentants des professionnels, l'article 34 de la loi du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 a posé les principes d'une révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Les nouvelles modalités d'évaluation de ces locaux sont simplifiées, grâce à l'instauration d'une grille tarifaire par catégories de locaux et par secteurs locatifs homogènes. Des commissions départementales seront également créées et auront un rôle décisionnel dans la détermination des nouveaux paramètres d'évaluation, à partir de propositions élaborées par l'administration fiscale.

Information émanant de la Direction générale des finances publiques - 17 rue de la Gare - 22000 ST BRIEUC CEDEX 1

ESPACE JEUX Relais Assistants Maternels (RAM)

Recyclage SST (Sauveteur Secouriste du Travail) pour les assistants maternels

Si vous avez le SST depuis moins de 2ans, une session de recyclage est organisée le SAMEDI 26 NOVEMBRE pour en conserver le bénéfice.

Cette formation peut s'inscrire dans le cadre du Droit Individuel à la Formation. Le D.I.F. vous permettra de ne pas payer le coût de la formation, ni les frais kilométriques, ni frais de repas. Vous pourrez également prétendre à une allocation de formation (3,27 € par heure). Les horaires et le lieu restent à définir en fonction des lieux d'habitation des participants. (Dinan, Plancoët ou Matignon).

Pour bénéficier du D.I.F., voici la liste des démarches à accomplir:

- contacter l'IRCEM : 03 20 45 35 22 pour obtenir votre compte DIF
- télécharger une demande de gestion d'action sur le site : www.institut-fepem.fr, « espace formation », « vous êtes employeur ou assistant maternel », « guide du salarié » : imprimer la demande de gestion d'action – action hors catalogue OU récupérer le dossier complet au Relais Parents Assistants Maternels.
- joindre un devis (à demander au R.P.A.M.), et les jours de formation

ENVOYER le tout au relais parents assistants maternels qui se chargera d'envoyer l'ensemble des dossiers à l'AGEFOS PME, UN MOIS ET DEMI AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION.

NOVEMBRE

- Mardi 8 : 9h30-11h30 - PLUDUNO-atelier motricité • Mardi 15 : 10h00 ou à 11h00 - SUR INSCRIPTION - MATIGNON atelier « L'œil et la main » • Vendredi 18 : 10h00 ou à 11h00 - SUR INSCRIPTION - CORSEUL-atelier « L'œil et la main » • Vendredi 25 : 10h00-11h30 - animation à 10h15 - ST CAS LE GUILD O - atelier tapis lecture • Mardi 29 : 9h30-11h30 - ST POTAN- salle des fêtes- espace-jeux

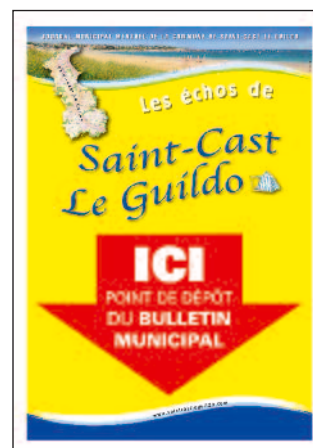
DÉCEMBRE

- Vendredi 2 : 9h30-11h30 - PLANCOËT-atelier « peinture douce » • Mardi 6 : 9h30-11h30 - CREHEN-espace-jeux • Jeudi 8 - SUR INSCRIPTION SPECTACLE- PLANCOËT-salle SOLENVAL- 9h30 OU 10h30 • Vendredi 9 -10h30-SUR INSCRIPTION - SPECTACLE-MATIGNON-Maison de la Petite Enfance - 10h30 • Mardi 13 : 9h30-11h30 ST POTAN-visite du Père Noël • Vendredi 16-9h30-11h30 - CORSEUL-espace-jeux

Un nouveau point de dépôt pour "Les échos de St Cast Le Guildo"

Depuis plusieurs mois, la distribution du journal municipal est effectuée par dépôt chez certains commerçants.

Aujourd'hui un nouveau point est disponible. Il s'agit du commerce « LES GARÇONS BOUCHERS » situé Rue de la Colonne.





ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

RESTAURANTS DU CŒUR



La campagne d'hiver 2011-2012 des **RESTAURANTS DU CŒUR** commencera début décembre 2011.

Pour le Centre de MATIGNON, elle débutera le jeudi 1^{er} décembre 2011 au 33 rue Saint-Pierre à MATIGNON et se poursuivra chaque jeudi de 9 h 15 à 11 h 15 pour les personnes bénéficiaires qui résident hors des Communautés de Communes du Pays de Matignon et de la Côte de Penthièvre. Les personnes bénéficiaires qui résident dans la Communauté de Communes du Pays de Matignon et de la Côte de Penthièvre seront reçues le jeudi de 14 à 16 h 15.

Des inscriptions, préalables à l'ouverture, seront assurées le mercredi 16 novembre de 9 h à 11 h 30 et le jeudi 17 novembre de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h à la même adresse, dans le but de connaître le nombre de dotations nécessaires lors de la première distribution et de faciliter l'organisation des premières distributions.

Il est bien entendu que les personnes bénéficiaires qui ne se seraient pas présentées lors de ces deux journées, ne pourront recevoir

le jour de la première distribution qu'un simple colis de dépannage ne correspondant pas à une dotation normale.

Les éventuels demandeurs devront, obligatoirement, se munir des justificatifs nécessaires à l'évaluation de leur situation.

Nous précisons, en outre, que nous acceptons les dons de toutes natures, qu'il est possible de déposer le mercredi de 14 h à 16 h et le jeudi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h, à la même adresse. Horaires de décembre à mars.

Contacts :

Madame Christiane Le Goff accepte d'être le relais en cas d'urgence.

N°: 02 96 83 70 81

Sinon, nous pouvons être contactés par Mail :

Daniel THERY :

danthery2002@yahoo.fr

Christiane Le GOFF :

legoff.jeanclaud@orange.fr

ou numéro du centre :

02 96 41 20 18

Pour l'équipe des bénévoles, le Responsable, Daniel THERY

ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Conférence « Oui au don d'organes, Oui à la vie »

L'Association Familles Rurales d'HENANBIHEN, lors de son Assemblée Générale propose :

Le **MERCREDI 9 NOVEMBRE** à la Salle des fêtes d'HENANBIHEN

20 H: Assemblée Générale
21 H: Conférence « Oui au don d'organes, Oui à la vie »

Intervention de Monsieur Le serre, Président de l'ADOT22, et témoignage d'un greffé

Vous voulez tout savoir sur le don d'organes ? N'hésitez pas à nous rejoindre. Entrée gratuite.

ASSOCIATION D2E

D2E, l'association Casto-Guildocéenne de Développement Durable et de l'Écologie organise le :

Vendredi 18 novembre de 18 h 30 à 20 h 00 - Salle Penthièvre, Rue Rioust des villes Audrain - place de la Libération,

une réunion de travail avec les responsables d'associations qui utilisent fréquemment ou occasionnellement l'espace du Bois Bras, afin de recueillir leur désir d'exploitation, dans l'exercice de leurs activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Pour D2E :

Maurice LORIAN

02.96.41.01.25

Guy LANGLOIS

02.96.41.93.50

NEURONES EN FÊTE DEUXIÈME ÉDITION DU GRAND QUIZ

Le comité des fêtes, l'association Point Virgule, les deux bibliothèques vous y convient: **LE SAMEDI 26 NOVEMBRE 2011 - 20 h - SALLE DES PIERRES SONNANTES.**

Des séries d'épreuves adaptées aux différentes catégories :

CM1 - CM2 - 6^e / 5^e / 4^e / 3^e / ADULTES vous seront proposées. Les questions seront de tous niveaux, les thèmes seront variés donc pas de crainte à avoir. Chacun peut trouver son sujet de prédilection.

(Nous vous promettons des questions moins techniques et donc plus faciles) Venez nombreux, les vainqueurs de chaque catégorie



La date limite d'envoi des articles pour le journal municipal de DECEMBRE-JANVIER 2012 est

LE JEUDI 10 NOVEMBRE 2011

mairie@saintcastleguildo.fr

Attention : pour vos manifestations de NOEL et de fin d'année, merci d'adresser par mail vos affiches ou insertions impérativement pour cette date.



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

recevront un prix.
Madame THERY Marie-Claude - Responsable de la Bibliothèque

ECID-PAROLE D'UN SOIR

Au programme du mois de novembre, deux réunions sont proposées :

La séance de rentrée des « Paroles d'un soir » pour l'année 2001-2012 sera le :

VENREDI 4 NOVEMBRE

avec le film « Tu seras mon fils ». Magnifiquement interprété par Niels Arestrup, Patrick Chesnais et Laurent Deutsch*, le film de Gilles Legrand sera un support pour les discussions sur le thème de l'amour paternel -et filial- à travers la question de la transmission. Les personnes qui n'ont pas vu le film sont aussi invitées à cette réunion ! Salle de Penhièvre, St-Cast, à 20h30 - Entrée libre et gratuite.

* avec Anne Marivin,
Valérie Mairesse,
Nicolas Bridet.

VENREDI 25 NOVEMBRE,

Salle Penhièvre - 20h30. Joëlle Durand-Raucher et sa passion d'enseigner Ou : Comment on élève les Jeunes à l'amour du théâtre ? Hôtesse des « Thés d'Emma », Joëlle Durand-Raucher est aussi - d'abord - une enseignante. Professeur de français au lycée Jacques Cartier à St-Malo, la passion qu'elle met dans l'exercice de sa pratique la

conduit à proposer textes et rôles à jouer à ses lycéens. Au-delà de la fréquentation classique des grands auteurs, Joëlle Durand-Raucher ouvre la sensibilité de ses élèves à d'autres modes d'expression, à d'autres fondements culturels et spirituels. Dans ce sens, elle prépare un voyage en Inde avec ses jeunes « comédiens ». Entrée libre et gratuite

TELETHON À SAINT CAST LE GUILD



**Samedi 3 décembre 2011
Port de Saint-Cast le Guildo**

C'est la première fois que l'ensemble des associations de Saint Cast le Guildo se réunissent sous l'égide du Comité des Fêtes et de la SNSM pour participer au Téléthon.

Chaque association proposera une activité de sa spécialité en fonction des possibilités de chacun et de la météo !

Liste des Participants :

- SNSM
- Cyclocross
- Randonnée Castine
- Golf
- Tennis Club
- Les Petits Points Castins
- Les Écoles
- Arts Plastiques
- Les Pingouins Castins

Le rendez-vous pour toutes les animations est fixé sur le port de Saint-Cast le

Guildo. L'intégralité des recettes sera reversée au Téléthon. Venez nombreux !

Annie LEBLANC - Responsable Comité des Fêtes

SAPEURS POMPIERS CENTRE L'ÉMERAUDE

SAMEDI 3 DECEMBRE

Sainte Barbe Sapeurs Pompiers Centre l'Emeraude

À partir de 17h30 Défilé véhicules et fanfare. Départ de la Mairie en direction du Monument aux morts Place Beaucorps.

CENTRE NAUTIQUE LE NATIONAL J80

Le centre nautique organise le NATIONAL J80 du 10 au 13 novembre 2011. Une cinquantaine de bateaux sera au rendez-vous et nous prévoit un beau spectacle. + d'infos au 02.96.41.86.42. Avis de course et fiche d'inscription sur notre site : www.centre-nautique-saint-cast.fr contact@

centre-nautique-saint-cast.fr
hors saison : Port St-Cast le Guildo : 02 96 41 86 42
en saison : Point Passion Plage, Grande Plage : 02 96 41 71 71



Le groupe de musique bretonne "SALICORNES" recherche des musiciens pour créer un BAGAD à SAINT-CAST LE GUILDO.

Contact au 06 11 45 80 41
ou au 06 61 42 51 59



Brochure en vente dans les endroits suivants :
Les mairies de Saint-Cast et du Guildo ainsi que l'Office du Tourisme au prix de 5€.